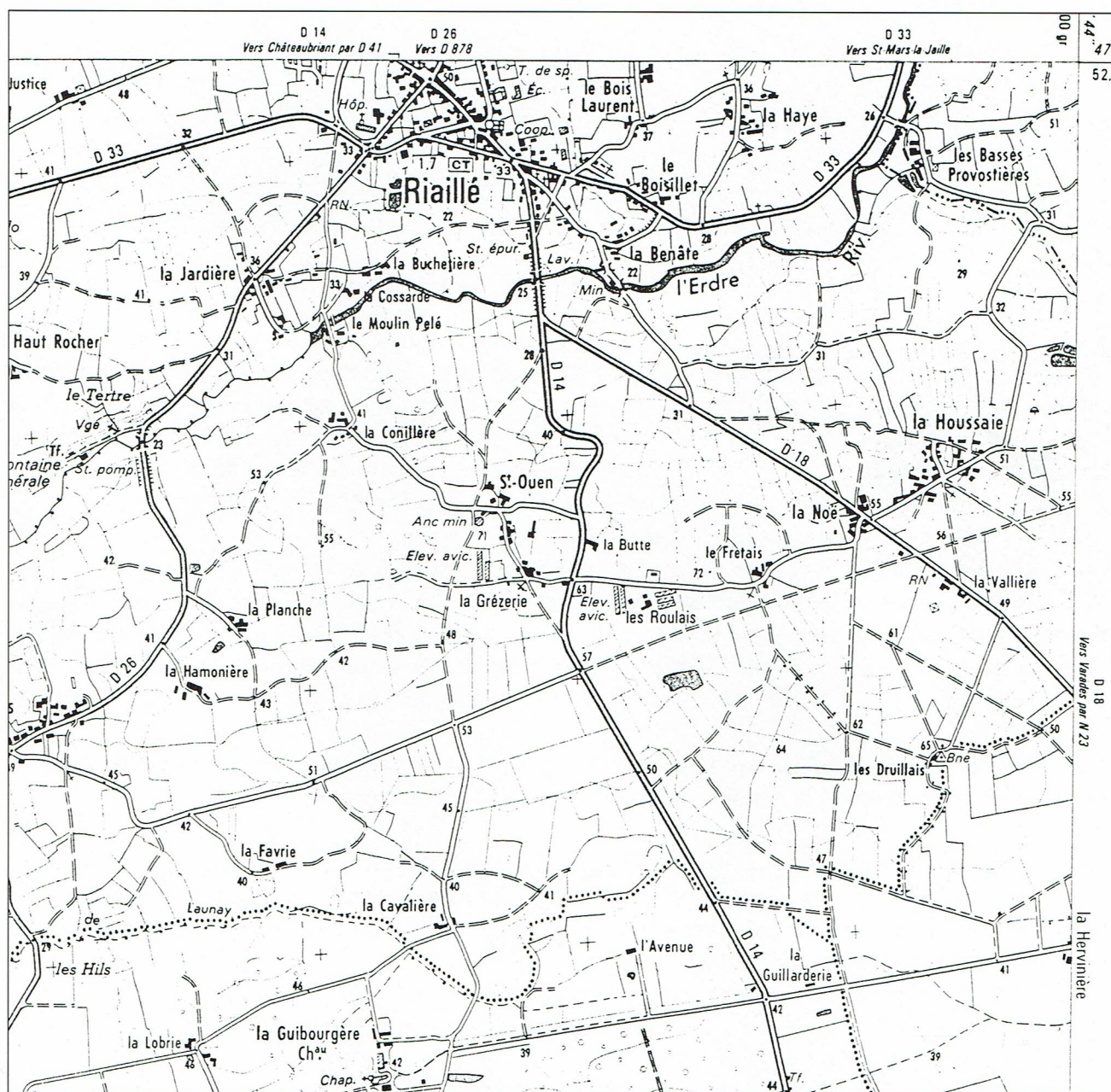


UN MOULIN A EAU A RIAILLE

Marie-Thérèse RENOARD

Lorsque nous évoquons les moulins il nous vient spontanément à l'esprit l'image du moulin à vent et de ses ailes. Dans le n° 9 de notre revue, Messieurs Merhan et Roussel nous ont présenté ceux de notre région. Prenons le temps de découvrir aussi les moulins à eau nichés dans la verdure près d'une retenue d'eau dont le trop-plein s'écoule dans un léger clapotis. Intéressons-nous en particulier au Moulin Pelé, à Riaillé, le seul du pays d'Ancenis possédant encore sa roue.



Plan de Riaillé et ses environs
Carte IGN



Moulin Pelé

Utilisant l'énergie hydraulique ou l'énergie éolienne, mais aussi, dans le passé, la traction animale ou le travail des esclaves, le moulin va connaître de nombreuses utilisations. Il est essentiellement céréalier mais on trouve aussi des moulins à tan (l'écorce des chênes broyée servait à tanner les peaux), des moulins à foulons pour le pressage des draps et des tissus de laine, des moulins à chanvre, à trèfle, des papeteries (papier fabriqué à base de chiffons), des pressoirs, des scieries, etc ... les soufflets de forge, de fonderies (comme à la Poitevineière).

Bien antérieur au moulin à vent, le moulin à eau était déjà utilisé au II^{ème} siècle avant J.-C. pour broyer les céréales. Le principe des premiers moulins est très simple : l'eau vient frapper augets ou pales d'une roue en position horizontale. Celle-ci entraîne l'arbre vertical qui traverse en son milieu la meule dormante et imprime son mouvement rotatif à la meule supérieure, la meule courante. Les grains sont écrasés entre ces deux meules. Il n'y a ni engrenage, ni démultiplication !

Au cours du I^{er} siècle avant notre ère, les Romains utilisent des roues motrices verticales et adoptent la transmission et la démultiplication par engrenages perpendiculaires.

A la fin du Moyen Age l'emploi de l'arbre à cames permet de transformer le mouvement circulaire en mouvement rectiligne vertical pour les moulins à foulons, par exemple. Puis vers la fin du XIV^{ème} siècle, dans les moulins à eau, on saura adapter le système bielle-manivelle pour scier le bois ou la pierre, actionner des pompes...

Sur de nombreux cours d'eau au débit et au niveau très irréguliers, on barre le lit de la rivière par une " *chaussée* " destinée à former une retenue d'eau, on construit un bief parallèle à la rivière qui doit canaliser une partie de l'eau vers la roue.

Malgré cela, lors des étés trop secs, le niveau de l'eau ne permet plus le fonctionnement de la roue motrice, surtout si plusieurs moulins fonctionnent sur la même rivière, et plus particulièrement pour ceux qui sont en aval, d'où mésentente entre les meuniers ! On verra plus loin que l'Administration surveillait les niveaux et le régime des eaux.

On a alors recours au moulin à vent ; de nombreux propriétaires possédaient le “ *moulin d'en haut* ” et le “ *moulin d'en bas* ”.

Sur la Loire et sur des rivières au cours très irrégulier on a fait tourner des moulins-bateaux qui pouvaient suivre facilement le niveau de l'eau. Sous certains ponts on avait même construit des moulins à arche ou à roue pendante ; cette dernière pouvant être descendue ou remontée suivant le niveau du fleuve.



La roue du Moulin Pelé

Les plus anciennes étaient monolithiques, les plus récentes sont constituées de plusieurs blocs. Il faut qu'elles soient résistantes afin qu'aucun débris ne se mêle à la mouture. Sur chaque meule sont creusés des sillons qu'il faut “ *rhabiller* ” (retailer) régulièrement.

C'est souvent le meunier lui-même qui se charge de ce travail.

Pour que le moulin fonctionne bien, des réparations sont à effectuer régulièrement. Parfois celles-ci ne sont pas sans danger. Mentionnons ici la mésaventure dont fut victime le meunier de la Benâte, Arsène Hardou et dont certains Riailléens doivent encore se souvenir. Voulant effectuer le démontage de la grande roue, il en ôta deux palettes puis se glissa dans la roue. Mais celle-ci ne devait pas être suffisamment bloquée, elle commença à tourner, mit en route les engrenages reliés au moteur électrique. La roue prit de la vitesse emportant notre malheureux meunier qui fit ainsi trois tours complets dans la roue et fut enfin délivré par un ouvrier alerté par ses cris ! M. Hardou, bien qu'un peu “ *sonné* ” se rendit compte qu'il n'avait “ *qu'un poignet abîmé et le devant de la jambe écorché* ” !

Les moulins de berge forment trois catégories :

- Les roues “ *en dessus* ” dans lesquelles l'eau arrive au-dessus de la roue et remplit des augets, c'est le poids de l'eau qui fait tourner la roue, comme au moulin de la Poitevineière.

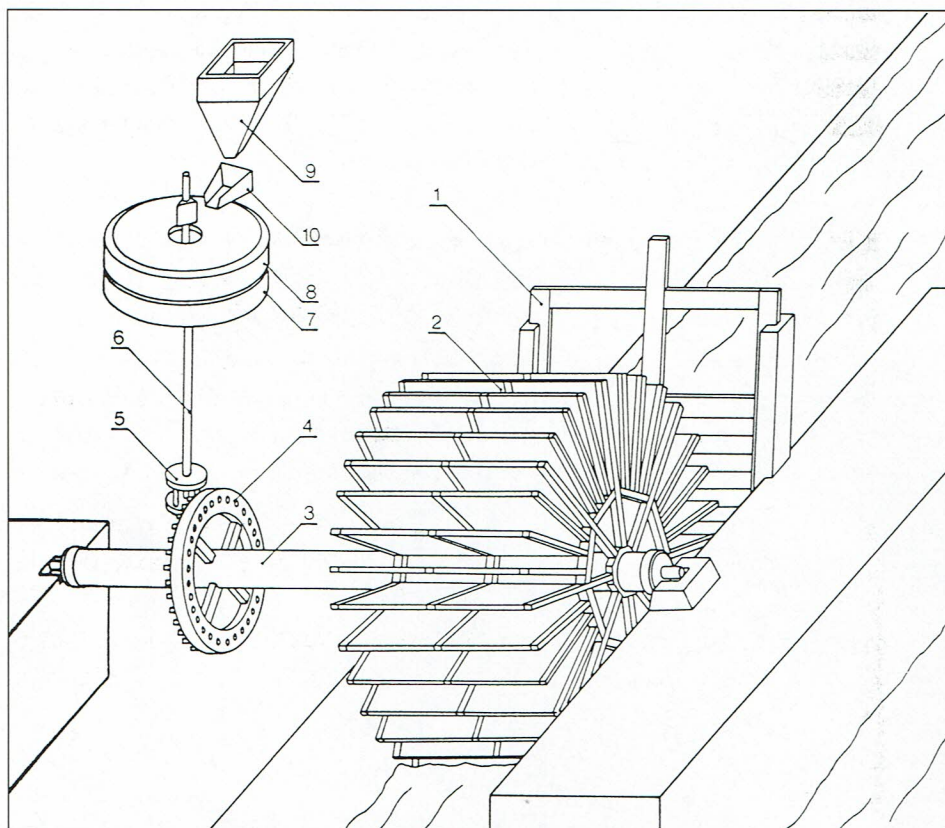
- Les roues “ *en dessous* ” lorsque la vanne motrice est ouverte, l'eau pénètre dans une sorte de canal, à la partie inférieure de la roue dont elle entraîne les pales comme au Moulin Pelé et au Moulin du Pont à Sion-les-Mines.

- Il existe aussi des roues “ *de côté* ” ancêtres des turbines, elles peuvent entraîner une ou plusieurs paires de meules. Elles étaient peu utilisées dans notre région.

Le mouvement circulaire ainsi produit est transmis à un couple d'engrenages (rouet, lanterne) qui permet le changement de plan du mouvement et sa démultiplication. Les meules sont en granit, en grès, en calcaire...

Lorsqu'on veut moudre, les grains contenus dans la trémie descendent dans l'auget puis le babillard commande leur chute dans l'œillard (trou central de la meule supérieure) ; ils sont broyés en passant dans les sillons des meules. La force centrifuge entraîne la mouture dans les archures (coffre en bois qui entoure les meules). On envoie alors cette mouture vers la bluterie où la farine est séparée du son. Un tamis tubulaire incliné, revêtu de toiles de soie de grosseurs variables, sépare enfin la boulange en différentes qualités de farine.

Depuis le milieu du XIX^{ème} siècle le moulin se modernise : on augmente le nombre de meules, parfois des turbines remplacent les roues. Puis vers la fin du siècle apparaissent les broyeurs à cylindres pour la mouture du blé. A Riaillé, ils sont installés vers 1908 au Moulin de la Benâte, un peu plus tard au Moulin Pelé. Les meules ne sont pas complètement délaissées : elles servent souvent pour les céréales secondaires : orge, sarrasin.



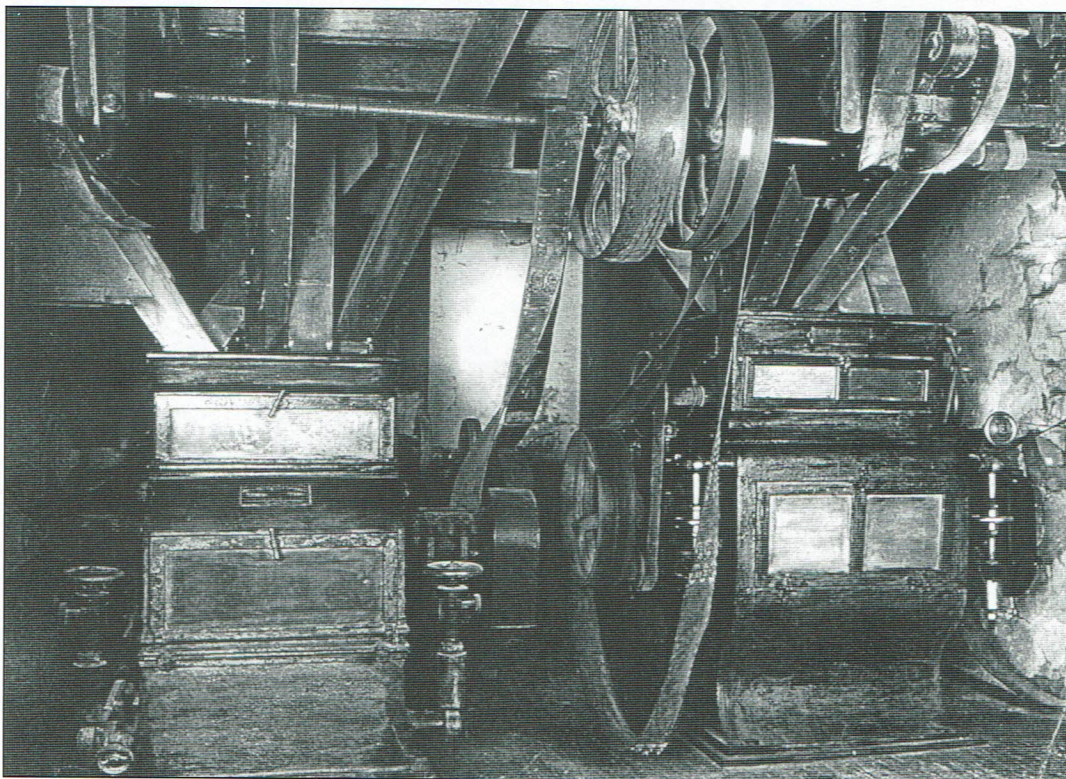
Fonctionnement du moteur hydraulique.

Dans un moulin à blé avec chute d'eau, le moteur hydraulique est mis en mouvement par l'ouverture de la vanne motrice (1). L'eau entraîne la roue (2) solidaire de l'arbre moteur (3). Celui-ci fait tourner une grande couronne dentée en bois, le rouet de fosse (4), qui s'engrène sur un pignon, la lanterne, à fuseaux verticaux (5). Celle-ci est disposée à l'extrémité inférieure d'un axe vertical (6) qui traverse en son centre la meule gisante (7) et transmet le mouvement rotatif à la meule courante (8). Le couplet rouet/lanterne constitue un renvoi d'angle permettant le changement de plan du mouvement, et sa démultiplication. Ainsi, dans le cas d'un rouet à soixante-quatre dents et d'une lanterne à huit fuseaux, pour un tour du rouet, la meule en fait huit. Si la roue tourne à dix tours par minute, la meule tournera à quatre-vingt tours par minute. Le grain contenu dans la trémie (9) est amené dans l'œil de la meule courante par l'auget (10).

Les machines vont alors faire subir aux grains de nombreuses opérations (de 11 à 13), en voici quelques-unes :

Le nettoyage

- d'abord le sas-émoteur, une toile métallique perforée, animée d'un mouvement de va-et-vient qui enlève les grosses particules : mottes de terre, crottes, brins de paille...
- le trieur, tube en rotation, percé d'alvéoles à graines longues ou à graines rondes ; c'est là que l'on élimine la nielle, le " jarzeau " qui est emporté par une vis sans fin.
- puis dans l'appareil magnétique on recueille les parties métalliques à l'aide d'aimants.
- les céréales passent dans l'époinçuse-décortiqueuse où elles sont projetées sur les parois formées de grilles afin de perdre leur enveloppe.
- quatre brosses à blé, constituées par des sortes de " plumes " montées sur un axe (le tampico) vont projeter les grains sur les parois.
- nous pouvons mentionner aussi l'éliminateur d'ail, l'aspirateur qui évite l'échauffement du blé ... etc ...



Modernes broyeurs à cylindres. Moulin de Sautré Feneu

Copyright N° cliché 9149 282 X. avec l'aimable autorisation de l'Inventaire général dans la région du Pays de Loire.
Cl. B. Rousseau – (ADAGP)

La mouture et la bluterie

Le blé ainsi préparé arrive dans les broyeurs à cylindres puis est envoyé vers le plansichter (bluterie moderne). Il faut plusieurs passages dans ces appareils pour en extraire le maximum de farine. Celle-ci est alors mise en sacs et pesée.

Le niveau des eaux est souvent source de problème (on le verra plus loin) et on veut des machines de plus en plus puissantes ; on adjoint donc peu à peu à la force hydraulique d'autres sources d'énergie.

Au début du siècle on utilise des locomobiles mues par la vapeur et des gazogènes. Ces derniers sont très longs à mettre en route ; le gaz produit par la combustion de l'antracite passe au travers du laveur, colonne pleine de coke et d'eau, se purifiant ainsi avant son arrivée au moteur. Enfin on installe des moteurs électriques et des moteurs Diesel.

Malgré ces changements et cette modernisation, les moulins traditionnels devenus de petites minoteries devront laisser la place aux minoteries industrielles.

LE MOULIN PELÉ

Nous avons peu de renseignements sur les origines du Moulin Pelé encore appelé Moulin Plé ou Moulin de Pelé. Ce nom désigne t-il le constructeur ou le premier meunier ?

■ Les archives de Riaillé précisent : “ En juin 1632, Madelon de Valhais vend la Seigneurie de Saint-Ouen à Monseigneur Jacques Raoul de la Guibourgère, évêque de Saintes, de Maillezais et de la Rochelle ... ”. En 1654 on indique : “ Il possédait manoir et métairie à la Conillière et, à Saint-Ouen 2 moulins à eau et un moulin à vent près de l'étang et des prés de la Grée... ”.

■ Dans les archives du château de la Guibourgère, à Teillé, on trouve un acte notarié datant de 1788 par lequel les seigneurs de la Guibourgère donnent bail au sieur Pierre le Bec... “ des moulins à eau de Pelé sur la rivière d'Erdre avec droit de pêche dans l'étang... avec toutes les maisons et logements qui en dépendent même les terres et le moulin à vent des Druillets... ”.

1674



Pardevant les Notaires

Du Roy au Chatelet de Paris -

Fait par devant haut et puissant seigneur Louis, François, Elie & Jeanne, chevaliers, seigneur de...
conseil premier & président du parlement de Normandie demourant
ordinairement en son hôtel au lieu de present en Paris Rue Notre Dame
des champs paroisse de saint Sulpice

Et haut et puissant seigneur Louis, François, Marie, François -
seigneur de la ville de Bourges, chevalier, conseiller du Roy au Chatelet
de parlement de Paris, paroisse de saint Germain l'Auxerrois.

Lesquels ont par ces presents fait bailler et donner a femme qui s'apelle
Marguerite pour neuf années qui ont commencé le jour et feste de
saint Jean Baptiste de la presente année mil sept cent quatre vingt
huit

à Monsieur le Comte de...
au siege de... et gabille, a aucunis poursuites fiscales
de la chatelet de Paris, et autres jurisdictions, et Dame
Jeanne Marie de... de Bourges

Les Moulins a Eau de la Seigneurie de la Basse de la Drie avec
droit de peche dans l'aug et de la paroisse avec toutes les
maisons et Logemens qui en dépendent. Même l'entree
Le moulin de la rue de la Drie, le moulin de la Basse de la Drie
Rochette, Entree de la Roche au train avec tous les
Moutons Sujets, et de traiguables.

Photocopie d'un passage de ce bail

Avant la Révolution, en vertu du droit seigneurial de " banalités ", vassaux et métayers devaient porter le blé à moudre au moulin " banal " sous peine d'amende. Le seigneur possédait souvent, non loin l'un de l'autre, un moulin à vent et un moulin à eau : le " moulin d'en haut " et le " moulin d'en bas ". Il percevait la moute, ou droit de moutage, qui consistait en une certaine quantité de farine prélevée sur ce qui était moulu.

Si l'on en juge par ce que contiennent les Cahiers de doléances rédigés à Riaillé à la veille de la Révolution, on est en droit de se demander si, à cette époque, certains meuniers étaient bien honnêtes !

Photocopie — Cahiers de doléances de Riaillé

*Le malheureux qui se prendrait à commiser avec le seigneur et les substitutions son
 aise plaindre des vexations que le malheureux vassal éprouve d'être assujéti aux moulins
 seigneuriaux, les seigneurs les afferment souvent au double et plus qu'ils ne sauraient
 jamais rapporter si les meuniers étaient d'honnêtes gens et se conformaient aux lois, mais le
 désir de s'enrichir et la certitude de voler impunément les font passer par dessus toutes
 considérations on est encore trop heureux quand ils ne vous prennent que double mouture
 et qu'ils ne changent pas votre grain en substituant de mauvaise farine, cette tyrannie
 tombe plus particulièrement sur le pauvre que sur tout autre parce que, quelque sévères
 que soient les règlements à ce sujet, jamais le malheureux qui gagnera dix à douze
 sols par jour n'aura le moyen de faire l'avance nécessaire pour obtenir justice. On demande
 donc que cette sujétion soit totalement abolie, qu'il soit libre à tout particulier d'aller
 au moulin où il trouvera le plus de bénéfices, que tout propriétaire puisse en établir
 sur son terrain quand il jugera à propos et qu'enfin toute corvée d'entretien et réparations
 du moulin soit supprimée ainsi que celle pour les bateaux de farine comme*

On a à se plaindre des vexations que le malheureux vassal éprouve d'être assujéti aux moulins seigneuriaux ; les seigneurs les afferment souvent au double et plus qu'ils ne sauraient jamais rapporter si les meuniers étaient d'honnêtes gens et se conformaient aux lois, mais le désir de s'enrichir et la certitude de voler impunément les font passer par dessus toutes considérations. On est encore trop heureux quand ils ne vous prennent que double mouture et qu'ils ne changent pas votre grain en substituant de mauvaise farine. Cette tyrannie tombe plus particulièrement sur le pauvre que sur tout autre parce que, quelque sévères que soient les règlements à ce sujet, jamais le malheureux qui gagnera dix à douze sols par jour n'aura le moyen de faire l'avance nécessaire pour obtenir justice. On demande donc que cette sujétion soit totalement abolie, qu'il soit libre à tout particulier d'aller au moulin où il trouvera le plus de bénéfices, que tout propriétaire puisse en établir sur son terrain quand il jugera à propos et qu'enfin toute corvée d'entretien et réparations du moulin soit supprimée,

Dans les temps troublés qui vont suivre, l'histoire de notre région sera jalonnée d'épisodes sanglants. Voici ce que Louis Coquereau racontait à propos d'un événement survenu au Moulin Pelé.

Ensuite en quittant l'échanger ils sont venus devant la révolution au moulin
 Péle de Riailé (moulin appartenant à M. Camus de la Guibourgère Faillé); mon bisaïeul
 faisait marcher le moulin avec deux frères (je ne sais pas ce qu'ils sont devenus dans la tourmente
 toujours est-il que les insurges leur firent tout. Chevaux, bétail devenus etc...
 même que révoltés par leur genre d'opérer, nos aïeux, n'avaient pas hésité
 à en jeter plusieurs dans le loch* c'est à dire un passage d'eau qui ali-
 ment la force motrice du moulin ou autrement dit la roue avec saube.

Ne pouvant plus supporter tant de sacrifices et de vexations mon
 bisaïeul et sa famille sont venus se réfugier à la Druille sous les
 mains propriétaires (de la Guibourgère) dans un petit moulin à vent, plus petit

Photocopie du document Coquereau

Le "loch" probablement le noc, fossé canalisant l'eau vers la roue.



La chaussée du moulin et l'Erdre vues de la route (cliché Xavier Douet)

Quelques années plus tard on note dans les archives :

Le 8 thermidor an IV (25 juillet 1796) a lieu la visite du Moulin Pelé par les assesseurs du juge
 de paix de Riailé – comme de tous les moulins du canton – Ils ont noté dans leur rapport “ avons
 trouvé la veuve Coquereau fermière du dit moulin pour lui demander de nous présenter les poids et
 la balance. Elle nous a répondu qu'elle n'en avait point. Avons visité la mesure laquelle nous a paru
 juste à la mesure d'Ancenis. Avons visité les coins et recoins du moulin, fait lever les meules et
 interrogé les plus proches voisins ; nous n'avons rien appris qui aurait pu être mis à la charge de la
 farinière et annoncé aucune fraude ni tromperie de sa part ! ”.

LE MOULIN ET LE RÉGIME DES EAUX

Depuis longtemps les moulins à eau établis sur les cours d'eau publics ont été soumis par l'Administration à une réglementation particulière. Celle-ci fixe notamment le niveau du déversoir, les dimensions – largeur et hauteur – des vannes et tous autres éléments susceptibles d'intervenir dans le régime de l'eau.

Plusieurs documents font état, pour le Moulin Pelé, des relations entre le propriétaire et l'Administration.

■ En date du 22 août 1766 nous avons un acte notarié. Il précise que Louis Rapin représentant le propriétaire a “ ... requis les 2 notaires royaux d'Ancenis, Gicquaud et Loret de se transporter avec lui sur la chaussée du moulin Pelé en la paroisse de Riaillé pour lui donner différents apparements sur les réparations et rétablissements actuels en œuvre ”.

Ces travaux avaient été ordonnés pour une amélioration de la décharge permettant en cas de besoin une prompte évacuation des eaux. Les notaires furent assistés de Maître Edme François Aubert, arpenteur et architecte de sa Majesté aux Eaux, Bois et Forêts à Rennes et de François Dauvé, entrepreneur à Joué-sur-Erdre. Ces derniers prirent toutes les mesures souhaitées et celles-ci furent consignées dans l'acte des notaires.

■ En 1849, une plainte des riverains est adressée au Préfet de la Loire-Inférieure pour protester contre le niveau trop élevé de l'eau et pour lui demander d'intervenir. Il semblerait que les conditions fixées dans l'acte passé en 1766 entre l'Administration et le propriétaire n'étaient plus respectées.

■ En 1853 un arrêté préfectoral fixe le nouveau régime du Moulin Pelé relatif au niveau de l'eau retenue. Il indique : “ Les vannes existantes sont conservées moyennant leur dérasement dans le plan de la retenue. Elles ont une hauteur de 84 cm en contrebas du niveau de la retenue, niveau fixé à 2,24 mètres en contrebas du dessous du palâtre de la petite porte sise près de l'angle sud du moulin ”.

■ En 1871 Monsieur de la Guibourgère demande à remplacer les vannes de décharge complètement usées. Un nouvel arrêté préfectoral l'autorise à effectuer ce remplacement à condition de respecter les normes et obligations fixées pour les vannes et le niveau de l'eau de 1853. Et pourtant le procès-verbal de récolement en date du 8 mars 1872 (contrôle par le service des Ponts et Chaussées) fait état de différences de surface des vannes puisque leur largeur totale est de 4,45 mètres au lieu des 3,95 mètres fixés et leur hauteur de 0,89 mètre au lieu de 0,84 mètre.

UNE FAMILLE DE MEUNIER : LA FAMILLE JUVIN

Originaire de Saint-Sulpice-des-Landes, le premier François Juvin, né en 1794, vient travailler au Moulin Pelé. Son fils Pierre, né en 1837, lui succède et, en 1894, achète le moulin jusqu'alors propriété des comtes Camus de la Guibourgère. En même temps, il achète le “ *Moulin de Cossarde avec son cerne* ”. Ce moulin à vent était situé tout près, sur l'autre rive de l'Erdre. (Il fut détruit en 1938 et on récupéra les pierres pour la construction de la maison de retraite de Riaillé.)

Marie-Antoinette et Thérèse Martin racontent que leur mère parlait souvent de la bourse ayant contenu les louis d'or nécessaires à l'achat du Moulin Pelé. Elle parlait aussi du “ *jour des indigents* ” : le lundi après l'école, elle se rendait au moulin. Là, elle prenait sur la cheminée la boîte contenant de l'argent car elle était chargée de distribuer un sou aux indigents. Cette coutume s'est prolongée sous son successeur.



Auguste, le fils de Pierre Juvin, devient à son tour meunier au Moulin Pelé. Il répare et entretient le pont. Les chaussées sont vendues en même temps que les moulins mais la coutume veut que le meunier laisse le passage sur le pont. Quand le niveau de l'eau est trop bas, les meules tournent à l'aide de moteurs au gaz pauvre. Auguste Juvin est l'un des premiers de la région à faire électrifier le moulin. A l'époque, un employé était plus spécialement chargé des comptes pendant que d'autres, les rouliers, allaient "courir la pochée" c'est-à-dire se déplaçaient de ferme en ferme pour demander du blé à moudre.

Dans quelques moulins des environs, quand on lui apportait du grain à moudre, la coutume voulait que le meunier "paie sa tournée" pendant que les meules tournaient ! Etait-ce ainsi au Moulin Pelé ?

Auguste Juvin sera le dernier meunier de la famille à travailler au Moulin Pelé. La famille perd le "contingentement" c'est-à-dire le droit de moudre le blé.

A la mort de son mari, Madame Minaud (née Juvin) loue le moulin à Madame Piveteau, épouse de M. Pauvert. Ce dernier est associé quelque temps à M. Gautier, le marchand de grains de Riaillé.

Peu à peu le moulin va cesser toute activité.

L'acte de vente nous ayant aimablement été prêté par les descendants de P. Juvin, nous en reproduisons quelques passages :

A comparu

M. Hubert Robinet garde particulier demeurant
à la Guibourgère, commune de Ceillé.

Agissant au nom et comme mandataire de M.
M^{rs} Edmond Marie Alois Carnus comte de la
Guibourgère propriétaire au château de la Guibourgère, commune de Ceillé, actuellement à Paris
rue de Bourgogne n° 52, aux termes de sa
procuration sous signatures privées en date à Paris
le deux juin mil huit cent quatre vingt
treize . . .

A M. Pierre Auguste Juvin meunier et à dame
Jeanne Marie Richard son épouse qu'il autorise demeurant ensemble au Moulin - Pelé commune de Riaillé.

En la commune de Riaillé, lieu dit le Moulin - Pelé et la Buchetière :

1. C³ n° 59 - La Buchetière - La Cossarde, moulin à vent et tous ses accessoires et sol, y compris le terrain acquis de la commune de Riaillé et entourant le cerne dudit moulin, contenant en totalité environ trente arcs.

comme aussi sans aucune garantie du bon ou mauvais état des bâtiments, des meules, des tournants, vivants et travaillants, vergues et accessoires du moulin à vent de la Cossarde qui font partie de la présente vente; enfin sans aucune garantie du bon ou mauvais état des meules, robe hydraulique, tournant, vivants et travaillants, vannes et déversoir et de tous les ustensiles dudit moulin à eau; le tout faisant aussi partie de la présente vente;

une fois par semaine

La présente vente a été consentie et acceptée moyennant un prix de trente mille francs que les époux Juvin s'obligent payer d'ici le premier avril mil huit cent quatre vingt quatorze, mais au moins à concurrence de vingt deux mille francs à la Cossarde saint prochain.

2^e J' n° 40: La Conillère - Le Moulin - Pelé; moulin à eau, et tout ses accessoires, sans en rien excepter ni réserver: cour, chaussée et parcelle de marais au levant de la chaussée, contenant en totalité environ dix ares quatre cents centiares.



Depuis le Moulin Pelé on aperçoit à l'horizon le Moulin de Cossarde

En 1941, M. Dutertre achète le moulin et le pont, Madame Minaud se réservant le droit de passage sur cette chaussée. Tout le matériel est alors vendu. Seules restent la roue que l'on ne peut apercevoir de l'extérieur et une meule. Il y a quelques années, les vannes ont été détruites par de mauvais plaisants.



Mais le moulin n'est pas abandonné. Pendant la guerre 39-45 les réfugiés fuient vers le sud de la France. C'est ainsi que, en 1942, un industriel du Nord, M. Joseph Piat, achète la maison et le moulin. La maison étant trop petite pour loger toute la famille, il fait aménager des chambres pour les garçons dans le moulin même. Puis une autre famille de réfugiés, la famille Boisdron (trop à l'étroit à la Poitevineière) va leur succéder. Durant plusieurs étés, cette famille reviendra en vacances " *au moulin* ".

En 1948, Madame Brocas achète la maison et le moulin qu'elle revendra dix ans plus tard aux propriétaires actuels, la famille Falligot de la Bouvrie.

Si les bâtiments et la roue sont en bon état, il n'en est pas de même de la chaussée dont le joli pont de bois, vermoulu, laisse tomber ses planches l'une après l'autre dans l'Erdre.

Le Moulin Pelé s'est endormi dans une paisible retraite que seuls viennent troubler ses derniers occupants. En effet, plusieurs espèces de chauves-souris se sont installées dans le grenier y trouvant des conditions de vie favorables : le calme, l'obscurité, un certain degré d'humidité et, près de l'eau, de nombreux insectes qui constituent leur nourriture.

En guise de conclusion, empruntons ce quatrain au poète riailléen, Bernard Douet.

*" Que d'ans et de saisons ont écrit son histoire
Le meunier a fermé la porte du moulin
La roue ne tourne plus, l'Erdre va son chemin
Mais dans son cœur il moud le froment de sa gloire. " ■*

DOCUMENTATION :

La personne figurant sur la page 11, était un ouvrier travaillant au Moulin Pelé. Nous ne possédons aucun autre renseignement à son sujet.

Manuel de la meunerie de M. R. Gonord
Dictionnaire historique des Institutions, Mœurs et Coutumes, tome II
Moulins d'Anjou, Inventaire des monuments et richesses artistiques de la France
Cahiers de doléances de Riaillé
Archives de Riaillé (Abbé Trochu)
Archives départementales de Loire-Atlantique

REMERCIEMENTS :

A Madame de la Bouvrie, Mesdames Simone Lainé, Marie-Antoinette et Thérèse Martin,
A Messieurs le Comte de la Guibourgère, et François Dugué, Messieurs Arsène Hardou et Etienne Lerat (anciens meuniers), Pierre Jaunasse, Michel Harouet, Xavier et Jean-Gérard Douet.